

Je tiens à traiter avant que mon temps de parole expire de la mesure qui abolit la déduction de \$100 pour les dons de charité et les frais médicaux et la remplace par la déduction des déboursés réels justifiés par des reçus. Tout ce que je peux dire, c'est que les deux tiers des particuliers environ ne versent pas \$100 aux œuvres de charité. On n'a qu'à demander à un pasteur ou à un curé combien ses paroissiens donnent en moyenne. Les offrandes sont bien inférieures à \$100. Les contribuables vont donc être défavorisés par cette disposition. Mais ceux qui versent des dons de charité de plus de \$100 bénéficieront, selon leur taux d'imposition le plus élevé, d'une déduction de \$8 à \$20. Le gouvernement va pouvoir retirer jusqu'à \$80 de cette disposition.

Elle aura une répercussion sociale que je dois porter à l'attention des députés. La plupart des dons aux organismes privés et bénévoles reconnus aux fins de la loi de l'impôt sur le revenu étaient de \$100. Un don inférieur ne présentait aucun avantage, aucun attrait pour le contribuable qui bénéficiait de toute façon de la déduction aux termes de la loi de l'impôt sur le revenu.

Il y a beaucoup à dire sur les dons aux organismes bénévoles. Je sais que certains de mes collègues vont traiter de la question beaucoup plus en détail au cours du débat sur la loi de l'impôt sur le revenu. Mais je crois que nous devons encourager les dons aux mouvements bénévoles le plus possible. Je ne dis pas que le crédit d'impôt doit égaler le montant du don. Mais qu'est-ce qui empêche, comme d'autres l'ont proposé à maintes reprises avant moi, d'instaurer un système semblable à celui qui existe pour les contributions à la caisse des partis politiques? Sur les cent premiers dollars, le crédit d'impôt serait, disons, de \$75 et ainsi de suite sans fixer le plafond à \$1,000. Je connais un grand nombre de personnes à l'aise qui seraient tout disposées à donner à une université, une Église, un musée, une galerie d'art ou une autre institution beaucoup plus que \$1,000. Il faudrait les encourager à le faire. Tout ce que nous effectuons dans la loi de l'impôt sur le revenu à l'heure actuelle, c'est de détourner ces personnes de faire des dons, disons, à la postérité. A l'heure actuelle, ce n'est que de façon factice et détournée, car c'est très compliqué, que l'on peut faire cadeau d'importantes collections, afin qu'elles soient mises à la disposition du public, en les donnant en totalité à l'État qui remettra, disons \$1, à l'intéressé lequel pourra conserver cette collection dans sa maison ou dans sa galerie particulière.

D'autres questions méritent, selon moi, qu'on les aborde. Nous le ferons de façon plus approfondie lorsque nous étudierons les divers projets de loi en détail. Pour ce qui est de la taxe d'accise, le gouvernement fera des prodiges pour nous faire accepter la taxe de vente indirecte sur les billets d'avion et les voyages. Cette taxe sera portée à 10 p. 100 l'année prochaine. Comment concilier cette augmentation et la mesure proposée par le gouvernement à la population, à savoir le prélèvement de la taxe de vente non plus au niveau du fabricant, mais bien au niveau du grossiste ainsi qu'une réduction de cette taxe à 8 p. 100 sans une réduction concomitante de la taxe sur les matériaux de construction de 5 p. 100 à 4 p. 100? L'ancien ministre des Finances s'est contenté de me répondre qu'il avait besoin des recettes. C'est un argument classique du gouvernement,

quelle que soit l'utilité du projet de loi en vertu duquel il dépensera ces recettes. La taxe sur les vins canadiens sera portée à 13 p. 100 et l'indexation continue d'avoir cours.

Il y a, cependant, un point favorable dont nous discuterons un peu plus tard. Je veux parler du Régime de placements en titres indexés qui découle du rapport Lortie et qui a subi certaines modifications. Je n'irai pas jusqu'à dire que c'est la solution idéale car cette mesure renferme certains pièges, mais il n'en reste pas moins qu'elle peut encourager les investissements dans les titres canadiens admissibles.

Je voudrais enfin signaler que nous sommes maintenant dans la quatrième année de la présente session du Parlement et que nous ne pouvons malheureusement pas revenir sur certaines mesures qui ont été imposées au moyen de la loi de l'impôt sur le revenu en 1980 et, par la suite, du projet de loi C-139. Comme vous le savez, monsieur le Président, le Règlement prévoit qu'au cours d'une session du Parlement, on ne peut présenter une motion pour renverser une décision prise précédemment au cours de la même session. Nous sommes maintenant dans la quatrième année et nous ne pouvons commencer à annuler certaines des mesures insensées qui ont été imposées au Parlement en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu et en vertu de la loi sur la taxe d'accise par un gouvernement dont les idées étaient peu claires.

• (1220)

Ainsi, le principe perfide de l'indexation de la taxe d'accise sur le coût de la vie a été prévu dans un article de la loi sur la taxe d'accise. Cette mesure a exactement l'effet contraire à l'effet recherché, mais pas pour le gouvernement qui lui, en profite. Ce dernier peut continuer d'augmenter les impôts simplement en fonction de l'augmentation du coût de la vie sans demander de nouveau l'accord du Parlement. Et on dira après que l'inflation ne profite pas au Parlement! C'est un exemple type, monsieur le Président.

Sauf erreur, mon temps de parole a expiré, mais j'espère pouvoir aborder un certain nombre d'autres sujets lors de l'étude des divers projets de loi.

**M. Roger Simmons (Burin-Saint-Georges):** Monsieur le Président, on appliquera bien des étalons différents à ce budget pour voir s'il porte ses fruits. Combien d'emplois créera-t-il? Quels avantages en retireront les consommateurs? Dans quelle mesure ce budget servira-t-il à stimuler l'économie? Tous ces étalons et bien d'autres seront appliqués, je le sais, au budget du ministre des Finances (M. Lalonde) pour voir s'il donne des résultats.

Monsieur le Président, je tiens à ce que vous sachiez que moi, aussi, je veux appliquer un étalon à ce budget. Dans quelle mesure s'attaque-t-il aux problèmes de la circonscription de Burin-Saint-Georges que j'ai l'honneur de représenter à la Chambre? D'aucuns prétendront que mon étalon est trop précis, qu'un budget doit viser à améliorer le sort des Canadiens en général. Je ne le conteste pas. J'affirme seulement que l'on peut améliorer le sort des Canadiens en général tout en s'attaquant aux problèmes et en tenant compte des réalités d'une circonscription déterminée.